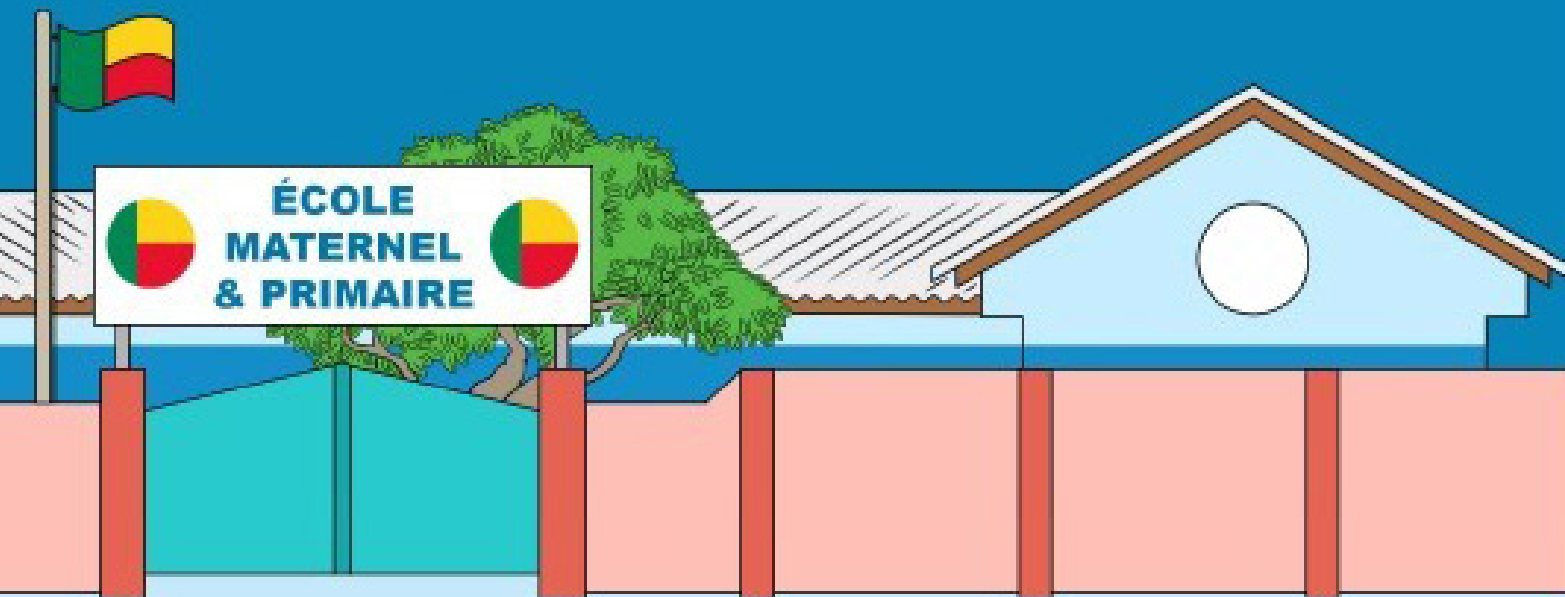


GFA
CONSULTING GROUP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
**Direction du développement
et de la coopération DDC**

ENSEIGNEMENTS MATERNEL & PRIMAIRE



L'animation du
dialogue au sein des Cadres
Départementaux de Concertation

Le projet

L'ONG Changement Social Bénin (CSB) dans le cadre de son projet "Systématisation de l'exercice de la redevabilité axée sur les normes de qualité dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire" a bénéficié de la subvention n° 001-Guichet 3-FOSIR/GFA-R/DDC/2021 au titre de la phase 2 du Programme Redevabilité de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) au Bénin pour une période de douze (12) mois allant de novembre 2021 à octobre 2022.

L'objectif global du projet était de contribuer à l'amélioration de la qualité du service public dans le sous-secteur des enseignements

maternel et primaire. De façon spécifique, il visait à systématiser l'exercice de la redevabilité axée sur les normes de qualité au sein des Cadres Départementaux de Concertation des Organisations Non Gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et Primaire (CDC-Ong/EMP).

À l'issue de la mise en œuvre dudit projet, l'organisation, à travers le présent document, présente les éléments de capitalisation sur l'animation du dialogue au sein des Cadres Départementaux de Concertation dans les 12 départements de Bénin.

Le contexte

L'ONG Changement Social Bénin, dans le cadre du projet "Participation décisionnelle des OSC aux politiques publiques" mis en œuvre en consortium avec PASCIB et WANEP-BENIN avait fait l'expérience de la remontée de données relativement à la mise en œuvre des politiques publiques dans quatre secteurs dont l'éducation. En s'inspirant de l'expérience de dialogue État-OSC déjà implémentée dans le secteur agricole, l'action a permis de renforcer la participation de la société civile aux politiques publiques à travers l'animation du dialogue sectoriel État-OSC se basant sur les données issues de la vérification communautaire dans chaque secteur. Cet état de chose a prédisposé les acteurs au niveau national à accompagner le processus.

L'existence des Cadres Départementaux de Concertation des Organisations non Gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire (CDC-Ong/EMP)¹ a permis d'inscrire l'action dans un cadre formellement constitué et dont la mission première est de servir de creuset pour l'exercice de la redevabilité dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire. L'animation de ces Cadres Départementaux de Concertation des Organisations non Gouvernementales, s'est traduite par le dialogue au sein desdits cadres à l'occasion des sessions de consolidation des données issues de la vérification communautaire effectuée dans 1576 écoles (384 écoles maternelles et 1192 écoles primaires) dans les 77 communes du Bénin.

1 Le Ministère des Enseignement Maternel et Primaire a procédé à la mise en place des cadres de concertation dans chaque département du Bénin à travers, **d'une part**, la *Décision n°102/MEMP/DC/SGM/CTDDC/CTJ/CJ/DPP/SDC/SP portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du cadre Départemental de Concertation des Organisations non Gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire (CDC-Ong/EMP)*, et **d'autre part**, la *Décision n°140/MEMP/DC/SGM/CTDDC/CTJ/CJ/DPP/SDC/SP portant installation officielle des Bureaux exécutifs des Cadres de Concertation des Organisations non Gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire (CDC-Ong/EMP)*. Le Bénin compte aujourd'hui douze (12) CDC-Ong/EMP opérationnels.

Description du contenu

La participation des OSC aux politiques publiques est un aspect non négligeable de la participation citoyenne et une condition nécessaire à l'efficacité des programmes de développement notamment dans le secteur de l'éducation. De ce fait, l'existence de cadres formels de participation citoyenne s'avère être l'«une des premières conditions minimales à satisfaire pour faciliter l'animation du dialogue entre les institutions étatiques et les OSC. Le sous-secteur des enseignements maternel et primaire étant pourvu depuis 2021 en cadres départementaux, donc formels de dialogue entre les OSC et les autorités en charge de l'éducation maternelle et primaire, la vérification communautaire organisée de concert avec toutes les parties prenantes a consisté en une visite d'observation et de documentation de l'intervention publique dans les écoles. L'exercice a permis de remonter dans les ateliers départementaux et nationaux de consolidations des résultats de l'observation, des données évidentes sur le non-respect par endroit de plusieurs dispositions des normes EQF

et du règlement intérieur des écoles maternelles et primaires. Des réactions spontanées de certains élus locaux face aux évidences en vue de la correction des situations constatées par endroit ont été observées au cours des ateliers départementaux de consolidation.

Les réactions positives en faveur de la correction des situations peu reluisantes constatées dans les écoles publiques confirment la pertinence de l'implication des élus et des acteurs de l'offre dans la consolidation des résultats de la vérification communautaire, pour garantir la présence de toutes les parties mais aussi la confrontation des données collectées. Toutefois, bien que les élus communaux ne soient pas membres des cadres départementaux de concertation, il s'est avéré au cours de la mise en œuvre du projet important de les associer au dialogue en vue d'assurer la présence de tous les acteurs intervenant dans l'enseignement maternel et primaire et de s'offrir les chances d'obtenir des solutions mises en œuvre à tous les niveaux de gouvernance.

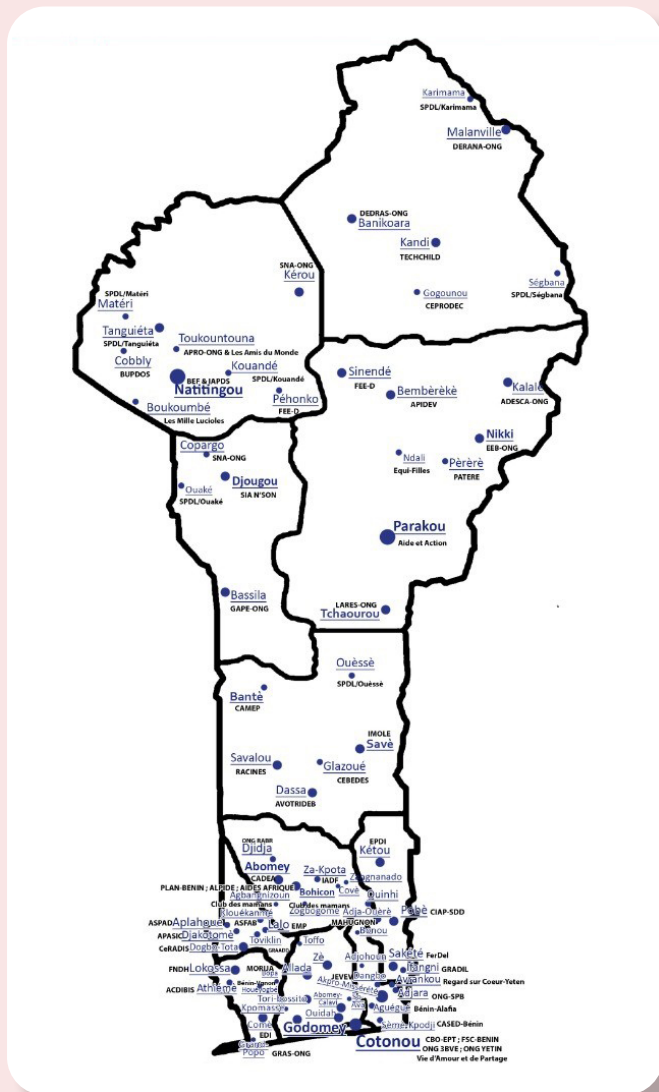
La réalisation de l'expérience

L'animation de dialogue au sein des cadres départementaux de concertation a débuté en janvier après la capacitation des acteurs intervenant dans le secteur. Sous la direction des Présidents des cadres de concertation, les acteurs (OSCs, autorités centrale, départementale, communale et FEDAPE) ont été identifiés et renforcés sur **l'Approche Fondée sur les Droits Humains, le mécanisme de la Redevabilité, les normes EQF (Éducation de Qualité Fondamentale) et l'arrêté portant Règlement Intérieur des écoles primaires au Bénin**. Au total quatre-vingt (84) OSCs ont vu leurs capacités renforcées sur les thématiques annoncées. Cette première étape du projet a facilité l'identification de quelques insuffisances très tôt corrigées, aboutissant à une

actualisation de la matrice des acteurs ciblés. Ceci a été sans doute bénéfique tant pour l'implication de ces acteurs dans le processus que pour les résultats obtenus dans le cadre du projet.

Suite au renforcement de leurs capacités, les cadres départementaux de concertation ont facilité les vérifications communautaires dans **1576** écoles du Bénin à raison de **384** Écoles maternelles et **1192** Écoles Primaires (77 communes du Bénin).

Enfin, les cadres départementaux de concertation ont consolidé les résultats issus de la vérification communautaire durant les ateliers de consolidation départementale tenus du 20 avril 2022 au 31 mai 2022 dans les 12 départements du Bénin.



Cartographie des OSC membre des CDC formées sur l'ABDH et les normes EQF

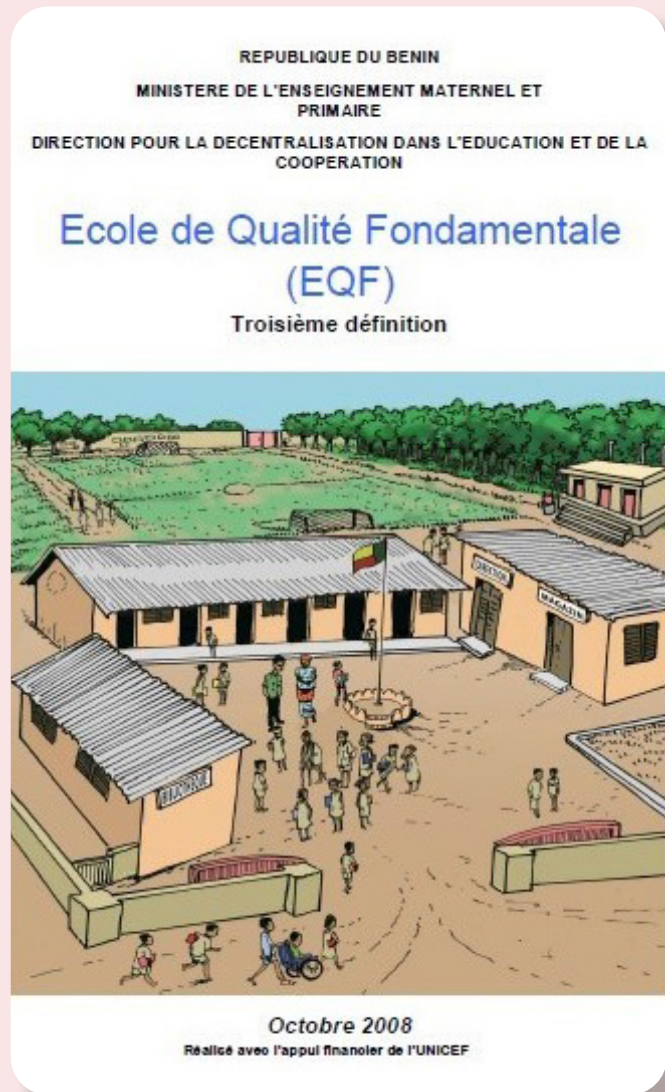


Figure 1: Document EQF 2008

Utilité et effet

Les effets obtenus lors de la mise en œuvre de l'expérience sont de trois (03) ordres : **primo**, la mobilisation des acteurs de ce sous-secteur qui peuvent aujourd'hui parler aisément des normes de qualité existant dans le secteur et conduire la redevabilité sur cette base en utilisant les outils de l'ABDH tout ceci au sein de cadres qui jusque-là n'avaient jamais fonctionné depuis leur création. **Secundo**, l'amélioration de certaines situations constatées sur le terrain. Tertio, les engagements pris par les acteurs ont induit des changements positifs.

L'expérience développée est tant utile pour les OSCs qu'au Ministère des Enseignements Maternelle et Primaire (MEMP) dans la mesure où la participation des organisations de la société civile à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques constitue une exigence de démocratie, de citoyenneté et une preuve de bonne gouvernance. Par ailleurs, l'utilité de cette expérience concerne les élus locaux qui sont capables de prendre des mesures pour pallier les difficultés constatées sur le terrain.

Facteurs de réussite

La réussite de cette expérience part de la volonté des acteurs publics de faire la redevabilité, ce qui s'est traduit par la mise en place de cadres formels

aux fins. Par ailleurs, la bonne organisation, le profil des participants aux dialogues et la démarche utilisée pour la conduite du projet ont été un atout.



Figure 2: Atelier de validation de la Revue alternative



Figure 3: Atelier d'animation du cadre national ad hoc de dialogue

Leçons tirées

La volonté politique de faire de la redevabilité est primordiale à rechercher afin que cela se traduise dans la pratique par la prise de dispositions institutionnelles telles que des cadres formels pour une redevabilité effective et pérenne.

Dès lors, il s'avère nécessaire de veiller à ce que ces mécanismes se fondent sur une bonne cartographie des parties prenantes intégrant notamment les élus locaux afin d'assurer l'inclusivité.

Recommandations

Pour une mise en œuvre réussie de cette expérience, il est recommandé d'une part de reformer la composition des Cadres

Départementaux de Concertation en y intégrant les mairies, et d'autre part, d'accompagner lesdits cadres à travers la mise à disposition de ressources financières conséquentes.

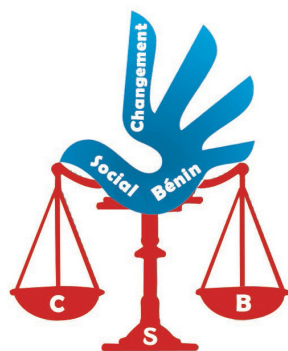
Reproductibilité de l'expérience

L'expérience est reproductible si les conditions minimales mentionnées supra sont remplies dans

un contexte marqué par une volonté politique suffisamment manifeste.

Coût estimatif de mise en œuvre de l'expérience

55.145.320 f CFA



Changement Social Bénin



Abomey-Calavi (YENADJRO/Womey) / Parakou (Amawignon/rue goudron YAYI Boni)

Téléphone: +229 67 54 40 79 / www.csbenin.org / secretariat@csbenin.org

Twitter: CHANGEMENT SOCIAL BÉNIN BJ /

www.facebook.com/OngCsb / www.youtube.com/OngCsb

BP: 565 Womey, Abomey-Calavi /
2006/ 068/ PDZ/-C/SG – SG- D2 ASSOC J.O N° 21
du 1er novembre 2006 Page 893

©Changement Social Bénin Décembre 2022

“Agir avec une saine conviction pour un changement social”